

Conditions générales – Vente de billets pour le Video Experience Day

Article 1 Organisateur

Le Video Experience Day est un événement organisé par la Haute École AP Antwerpen, dont le siège social est situé à 2000 Anvers, Lange Nieuwstraat 101, ci-après dénommée « l'organisateur ».

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout achat de billets pour la Video Experience Day.

Article 2 Acceptation des conditions générales

En finalisant l'achat des billets, l'acheteur reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter sans réserve.
Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes conditions propres éventuelles de l'acheteur.

Article 3 Achats des billets

Les billets pour le Video Experience Day peuvent uniquement être achetés via le site officiel de l'événement.

La personne effectuant l'achat est considérée comme l'acheteur et est responsable du paiement de la commande, même si les billets sont transmis ou cédés à des tiers.

L'acheteur peut choisir entre:

1. Paiement sur facture. Dans ce cas, l'acheteur complète le formulaire d'inscription et reçoit dans les plus brefs délais une facture de la Haute École AP.
2. Paiement immédiat en ligne, par exemple par carte de crédit ou autres moyens de paiement proposés. L'acheteur reçoit une confirmation d'inscription.

Les prix des billets incluent les frais administratifs et la TVA. Aucun autre frais n'est facturé que ceux indiqués lors de l'achat.

Article 4 Confirmation et accès à l'événement

Après l'achat, l'acheteur reçoit une confirmation écrite faisant office de preuve d'inscription.

À son arrivée à la Video Experience Day, le participant reçoit un badge nominatif donnant accès :

- À l'ensemble de l'événement, ou
- Uniquement aux sessions du programme de l'après-midi si un billet à tarif réduit a été acheté.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès si un participant ne peut pas prouver qu'il a obtenu un billet de manière légitime.

Article 5 Fraude et abus

Toute forme de fraude, y compris mais sans s'y limiter la falsification ou la copie d'e-mails de confirmation ou de badges nominatifs, entraînera le refus d'accès à l'événement et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Article 6 Annulation et remboursement

Les billets ne sont ni remboursés ni échangés en cas de perte, de vol ou de non-utilisation.

Les billets ne peuvent être remboursés que si la Video Experience Day est annulée par l'organisateur ou reportée à une autre date en raison de force majeure. Dans ce cas, l'acheteur sera informé des modalités pratiques du remboursement.

Dans de tels cas, l'acheteur sera informé des modalités pratiques du remboursement.

Conformément à l'article VI.53, 12° du Code de droit économique, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les billets d'événements relevant du secteur des loisirs.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme, les intervenants, les horaires ou le lieu dans la même ville si les circonstances l'exigent, sans que cela donne droit à un remboursement.

Article 7 Réclamations

Toute réclamation concernant la vente de billets doit être adressée par écrit à l'organisateur via l'adresse de contact officielle de la Haute École AP. Les réclamations doivent être signalées dans un délai raisonnable après la constatation du problème.

Les parties reconnaissent les communications par e-mail comme moyen de preuve valable dans leurs relations.

Article 8 Vie privé et RGPD

La Haute École AP traite les données personnelles conformément à la législation européenne sur la protection des données (RGPD). Les données des acheteurs sont traitées dans le cadre de l'organisation et de la gestion administrative de la vente des billets.

La Haute École AP peut inclure les données des acheteurs dans sa base de données, conformément aux dispositions légales en vigueur.

De plus amples informations sur le traitement des données personnelles sont disponibles dans la déclaration de confidentialité de la Haute École AP.

Article 9 Propriété intellectuelle

Tous les logos, marques et noms commerciaux utilisés dans le cadre de la Video Experience Day, y compris ceux des sponsors et partenaires, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Il est interdit de les reproduire, utiliser ou diffuser sans autorisation écrite préalable de l'organisateur ou du titulaire des droits concerné.

Cela s'applique également à tout contenu protégé par le droit d'auteur diffusé pendant ou en lien avec l'événement.

Article 10 Responsabilité

L'organisateur ne peut être tenu responsable que des dommages résultant directement d'une intention, d'une faute grave ou d'une négligence de sa part.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages indirects, de la perte ou du vol d'effets personnels pendant l'événement, ni des dommages causés par des tiers.

Article 11 Force majeure

L'organisateur ne peut être tenu responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations en cas de force majeure. La force majeure est définie selon l'état actuel de la jurisprudence.

Article 12 Nullité

Si une disposition des présentes conditions générales est déclarée totalement ou partiellement nulle ou inapplicable, la validité des autres dispositions reste pleinement inchangée.

La disposition nulle sera remplacée par une disposition se rapprochant le plus possible de l'objectif initial.

Article 13 Droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher d'abord une solution à l'amiable. À défaut d'accord, seuls les tribunaux de l'arrondissement d'Anvers sont compétents.